

209C1061
FR0000064404-FS0457

28 juillet 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIA 6

(Euronext Paris)

Par courrier du 27 juillet 2009, complété par un courrier du 28 juillet, la société anonyme Optigestion (1) (17, avenue Hoche, 75008 Paris) agissant pour le compte d'OPCVM et de clients sous mandats dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juillet 2009, le seuil de 5% du capital de la société MEDIA 6 et détenir, pour le compte desdits OPCVM et clients, 151 156 actions MEDIA 6 représentant autant de droits de vote, soit 4,28% du capital et 2,45% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MEDIA 6.

(1) Le capital de la société Optigestion SA est détenu à hauteur de 66% par la société Saint Georges Capital Partners, elle-même détenue par les associés gérants d'Optigestion, et à hauteur de 34% par la Banque Martin Maurel, elle-même détenue par la Compagnie Financière Martin Maurel.

(2) Sur la base d'un capital composé de 3 530 000 actions représentant 6 161 720 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.